

Séance du 24 juin 1924
à 16 h. sous la présidence de
M^r H. Cristiani Doyen. -

M. prés. M^r Cristiani, Mejerand,
Gouffier, Elkramar, Eskanasy,
Bujard, Humbert, Bentzen,
Veyrasiat, Loy, Wiki, Gauthier,
Battelli, Oren, Rod, Künner
et de Reijneux.

Economies.

M^r Cristiani rapporte sur
la mission dont il avait
été chargé auprès de M^r
Mupard et Gignoux sur la
et concernant les nominations
de 3 membres de la Faculté
à une Commission destinée
à étudier les économies
qui réaliseraient spécialement de
la Fac. de Médecine (voir
le P. V. de la dernière
séance). La réception froide
dès le début, devient franchement
hostile ds. la suite. M^r Gignoux
a même menacé de convoquer
cette commission ^{mejerand} ~~mejerand~~
refus d'en faire partie, des 3 membres de la
Faculté désignés par le
Conseil d'Etat, alléguant qu'il

n'aurait fait qu'obéir à une
injuration du Grand Conseil.

M^r Cristiani a exposé le
point de vue de la Faculté et
a demandé d'attendre avant
de prendre une décision la prochaine
réunion de cette dernière.

M^r Gignoux a dit pour terminer
que le Conseil d'Etat demandait
en motifs pour ses ~~severos~~
d'économies.

M^r Cristiani ajoute que la
seule voie à suivre est de
recevoir les propositions de
la Faculté et de les discuter
séparément pour chacune d'entre
elles.

M^r Humbert dit que la
Commission s'est réunie ce
matin même et qu'elle a été
très sévère de voir que le
total des économies strictement
réalisables ne s'élevait qu'à
frs. 23500. Il s'étonne que
des postes de Directeur du
Service d'Hygiène et de
Directeur de l'Institut de
Médecine légale figurent
cette année pour la
première fois au budget
de l'Instruction publique

alors que précédemment ils
augmentent de frs. 18000
alors que précédemment ils
figuraient au compte de
Justice et Police.

Mr. Cristiani fait observer,
ce qui est reconnu exact, qu'il
ne s'agit là que d'un simple
rappel et que la somme en
question ne figure pas ds.
le total.

Mr. Humbert dit que le
Budget de la Fac. des Sciences
est de 450000 frs. en chiffres
ronds, le nôtre de frs. 380000
et que par conséquent
nos dépenses 70000 frs. de
moins. Il est aussi d'avis
de voter en séance
chaque poste en particulier.

Mr. Batelli pense qu'il nous
faut donner un exemple
d'ordre général et qui puisse
être suivi. Il est d'avis
que si on devrait avoir
la norme suivante pour
chaque Professeur : 1
assistant chef et un ou deux
assistants secondaires et
nous mettre sur la même
pied où nous étions il y a

une vingtaine d'années. Plusieurs
fonctions de chefs de laboratoire
pourraient être en outre occupées
par les internes.

Mr. Ottomani pense qu'il
faut prendre pour base le
budget de 1914. Pour certaines
chaires on a triplé les
dépenses, ce faut-il donner les
exemples. Or on fait faire
les économies proportionnellement
à l'augmentation des dépenses
depuis 1914.

Mr. Askausz dit qu'il ne peut
raisonnablement pas faire garantie
d'économies ds. son service. Il
en a déjà réalisé pour frs. 3800.
Il est du reste aussi d'avis
d'envisager chaque chaire
séparément.

Mr. Humbert rappelle que la
norme de Mr. Batelli a déjà
été envisagée par la Commission.

Après avoir décidé à l'unanimité
que les assistants non diplômés
ne devraient pas recevoir plus
de frs. 1200 d'indemnité, plus
la prime des cours et que les
différents Professeurs devraient
se soumettre aux décisions prises
par la Faculté il est passé

à l'espérer les différents postes et à la fixation des économies pouvant être strictement réalisées sans nuire à la bonne marche du service.

À propos du laboratoire de Histologie Mr. Osuian fait remarquer que l'un des ~~salaires~~ ^{salaires} ~~indiqués~~ ^{indiqués} des deux

assistants inscrits au budget est une employée technique, une microtomeuse dont les fonctions sont devenues indispensables à tous les laboratoires d'histologie. Il demande le maintien de son traitement à frs. 2000. Il propose par contre la suppression de l'autre poste assistant. Après le vote, Mr. Bujard au nom du Prof. d'Etudes et de l'École, fait les réserves des conséquences de ce vote pour la bonne marche de leur laboratoire. Mr. Humbert dit en terminant

avoir constaté que le personnel seul du service de Physiothérapie coûtait au ~~Ministère~~ ^{Ministère} la somme de frs. 3000 et que cette somme ne figurait pas au budget de ce service.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire

Dr. J. J. J.

Séance du 5 juillet 1924 à l'Université sous la présidence de Mr. Christian Jorgensen à 5 h. p. m.

M. présents. Mm. Christian, Humbert, Bujard, Wiki, Gouffier, Roch, Mejerand, Veyrassat, Kummer, Long, Battelli, Gauthier et de Beigueny.

Le P. V. de la dernière séance est lu et adopté.

Mr. Christian remarque qu'il est économique. Le seul qui ait été augmenté de 62%. Son laboratoire ne peut pas marcher avec ce qu'on lui laisse, car il a des analyses à faire pour le public. La plupart des diminutions sont de 25 à 30%. On ne lui laisse que frs. 3000 pour chauffer les chaires et il lui en faudrait 4000.

Mr. Battelli trouve que jusqu'à il y a 3 ans le laboratoire de Mr. Christian a pu marcher avec un seul assistant. Et sans aucun le même laboratoire ne peut pas

Genève, ce 30.IV.24

Monsieur le Doyen,

Veillez trouver ci-dessous les comptes établis d'après les budgets de 1923 et de 1924.

Vous voudrez bien me faire savoir de quelle façon vous établirez les comptes qui doivent figurer dans le rapport.

Recevez, Monsieur le Doyen, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Rapport de
le Faculté

Budget 1923

Budget 1924 Economies

5.850	Frais de cours et de laboratoires	39.650	34.050	5.600
15.650	Traitement des assistants	86.100 75.900	75.900	10.200
6.650	Salaire des préparateurs	57.550	50.750	6.800
7.850	Traitement professeurs	206.200	200.700	5.500

 36.000

 28.100

D'assistants et il ~~serait~~
touché même. Il s'agit en
ce moment pour nous d'une
question de vie ou de
mort et il faut que l'ama
 fasse le maximum d'effort
possible. Le laboratoire pourrait

Mr. Christiani ^{mercier avec fr. 4000} insiste sur le
fait que les deux assistants
font des choses tout à fait
différentes.

Mr. Humbert dit que la
Commission a été effectivement fixée
le chiffre de fr. 8000, ms. il
trouve comme Mr. Battelli
qu'il faut avoir une règle
générale. Il conseille à
Mr. ~~ANASARY~~ Mr. Christiani
de demander comme Mr.
ANASARY une subvention
supplémentaire à un
autre Département pour les
travaux qui ne regardent
pas la Faculté.

Pour finir Mr. Humbert
dit le projet ou rapport
de la Commission qui conduit
à la réalisation d'économies
de fr. 45000 d'économies
en chiffres ronds.

Ce rapport est voté à

l'unanimité.

Mr. Battelli demande si
tous les cliniciens ont des
chefs de laboratoire. On pourrait
pour certains d'entre eux remplacer
les chefs de laboratoire par
des internes par ex. pour
l'Ophtalmologie, la Clinique
infantile et la Gynécologie.

Mr. Humbert dit que la
Commission s'est occupée de
cette question, mais en réalité
un interne pourrait plus
bien qu'un chef de laboratoire.
Il faut de reste observer
qu'à partir de l'année
prochaine, les chefs de laboratoire
rentreront ds. le budget
de l'Assistance publique.

Mr. Humbert lit le rapport services annexes.
Chargé d'examiner les
prix des services ~~annexes~~
(Humbert, Kalmus et Veyrasat)
On ne voit nulle part dans
le budget le traitement
de service de ces personnels,
qui se monte ~~à~~ ^à l'environnement
à l'environnement comme de
fr. 31160 pour le service
de physiothérapie. Les internes
de ces services sont absolument

inutiles. Une délégation de la Faculté devrait demander une confrontation au Département avec la Commission administrative de l'Hôpital cantonal, pour étudier la question de ces dépenses infiniment exagérées.

M^r. Veyrassat dit qu'en cas où cela ne résoudrait pas il faudrait envisager une campagne de presse pour sensibiliser le public sur ce qui se passe.

M^r. Künner fait l'histoire du service de physiothérapie qui n'existait pas en 1916 et qui occupait actuellement 9 personnes dont des assistants internes qui sont logés et mangent à l'hôpital. Il y a 55. ce service un bras et un jaspillage considérable avec le fait que ce service est devenu actuellement tout à fait indépendant et que l'on veut même y ajouter une Polyclinique.

Pour la radiothérapie il y a à Lausanne 2 ados; à Genève 9 à 10 personnes.

M^r. Künner trouve que M^r. Humbert a eu une idée intéressante. Nous sommes à cheval sur 2 Départements. Si l'on pouvait arriver à se rencontrer avec le Département avec des délégués de ~~M^r~~ la Commission administrative de l'Hôpital cantonal cela serait très bon. Il faudrait d'abord avec ces médecins réduire les honoraires à des proportions plus modestes.

M^r. Cristiani envoie le rapport de la Commission des économies au Bureau du Seriat.

M^r. Veyrassat dit qu'aux Journées de journées médicales de Lausanne. Demain la Fac. de Médecine de Genève a été représentée par M^r. Pittard, professeur à la Faculté des sciences. Il s'agit de dire que l'on ne se soit pas effrayé

a' un Professeur de la
Fac. de Médecine. La
Fac. devrait privilégier.

M^r Gauthier pense que l'on
pourrait bien la chose au
clair en s'adressant à
un belge, membre de la
Soc. des nations.

M^r Long explique que les
congrès de ce genre ne font
jamais de convocations universi-
taires, mais s'adressent
aux sociétés professionnelles
et aux autorités pour
l'envoi de délégués.

Le doyen est chargé de
s'informer auprès du
Bureau du Sénat à ce
sujet.

Diner de la Faculté

M^r Veyrasat propose de
fixer le jour pour le
diner de la Faculté à
vendredi soir à 7½ h. au
restaurant Dumont à
Bellvue.

Le dîner sera à 18 h.
Le secret. M^r de Jeigneux.

Séance du Samedi 4 Octobre
1924 à l'Université sous la
présidence de M^r H. Cristiani
Doyen.

M. prie M^r Cristiani, Ottmann,
Veyrasat, Jeigneux, Long, Wejsand,
R. Weber, Krummer, Roch, Wisk
Gauthier, Otter, de Jeigneux.

M^r Veyrasat a lu dans les Colonies
journaliers que les candidats à
la direction de l'École de
Bel Air devraient s'inscrire au
Département militaire et
que celui qui serait nommé
serait chargé de l'enseignement.
Il s'est demandé si l'on
aurait peut-être songé à
supprimer la chaire de
Psychiatrie.

La loi de 1900 dit que
tant qu'il n'y aurait pas
de Clinique ~~de~~ psychiatrique
la direction de l'École des cliniques
serait chargée de l'enseignement.

D'une autre côté la loi
sur l'enseignement public
prévoit que les Professeurs
sont nommés par le Conseil
d'Etat sur la proposition de

la Faculté de Médecine et
de la Commission universitaire.

Il faut mettre la chose au
point et ~~peut~~ pas admettre
que ce poste puisse être
replacé en dehors de la
Faculté.

M. A. Weber fait ressortir qu'il
est bien entendu que ce n'est
pas sa faute si le problème
se pose maintenant, puisqu'il
a donné sa féculion en
Février. Pour lui il a été
nommé par appl. Aujourd'hui
no. ns. sommes en présence
d'une loi qui dit que les
fonctions de directeur de
Bel. lui ne peuvent être
confiées qu'à un médecin
diplômé. Il a proposé que la
future nomination se fasse
par une entente entre la
Commission administrative de
Bel. lui et la Commission univer-
sitaire, mais c'est le Conseil
d'Etat qui nomme et qui peut
n'être pas d'accord avec la
Commission administrative. Celle-ci
n'a d'ailleurs manifesté aucune
intention peu amicale vis à vis
de la Faculté.

Pour sa propre nomination
il n'a eu à faire qu'avec
le Département de l'Intérieur.

M. Veyras et Tout ces
applications semblent confirmer
son impression que la nomination
à l'asile de Bel. lui ~~pose~~ ^{pose}
des risques d'être faite en
dehors de l'Université et du
Département de l'Instruction
publique. Il faut revoir de
près cette question. L'Université
ne peut admettre qu'un
titulaire d'une chaire soit
nommé par un autre
Département que celui de
l'Instruction publique.

M. Kanner fait ressortir
qu'à l'hôpital les Professeurs
sont nommés par le Départe-
ment de l'Instruction
publique et que cela ne
s'explique en aucune façon
la Commission administrative
de cet établissement. Il vient
d'apprendre que l'inscription
pour la place de directeur
de l'hôpital a été effectivement
envoyée au Département
militaire, mais qu'à la suite
de démarches du Recteur

l'inscription avait été ouverte également au Département de l'Instruction publique.

Cependant il faudrait insister pour que cette nomination passe par l'Université conformément à la loi sur l'Instruction publique.

M. Crisiani confirme que l'inscription a été ouverte aux deux départements, mais la nomination passera certainement par la Faculté de Médecine et l'Université.

Nous pouvons donc être tranquilles à ce sujet, mais il serait peut-être bon de prendre des précautions pour l'avenir.

M. Lang signale le fait que la Commission administrative de Bel. air vient de faire à l'usage du nouveau titulaire une répartition des charges tellement inadmissible que tous les candidats ont dit qu'ils refusaient de s'y soumettre. Il y a en particulier dans ce cas une charge consistant

à la Commission administrative la faculté de modifier en tout temps les conditions qui y sont exposées.

M. Mejerand dit qu'il apprend ce soir des choses qu'il ne connaissait pas, bien que depuis 27 ans il fasse partie de la Comm. administr. de Bel. air. Le nouveau cahier des charges doit avoir été fait en dehors de la Commission.

M. Crisiani dit que la seule chose qui nous intéresse pour le moment c'est d'être assuré que la nomination passera par la Fac. de Médecine et de l'Université.

En terminant cette question la Faculté vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant pour être transmis au Bureau du Sénat.

« La Faculté de Médecine ayant approuvé les conditions d'inscription pour la chaire de psychiatrie ainsi que le contenu du nouveau règlement et du ^{nouveau} cahier des

si un ^{un} ~~un~~ ^{un} candidat
 d'après ~~par~~ ^{par} ~~la~~ ^{la} ~~Commission~~
 demande qu'il soit procédé
 à cette nomination suivant
 le procédé habituel prévu
 par la loi sur l'Instruction
 publique."

La séance est levée
 à 18 h.

Le secrétaire
 de la séance

Séance du Vendredi 18 Octobre
 1924 à l'Université sous la
 présidence de M. H. Cristiani
 Royer.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Nomination d'un délégué à la Commission
 de préavis pour la nomination d'un titu-
 laire à la chaire de psychiatrie
- 3.-Lettre du Département de l'Instruction
 publique concernant une demande de congé
 de M. le professeur Mégévard et son rem-
 placement pendant le semestre d'hiver.
- 4.-Propositions individuelles.

M. présents. M. Cristiani, Long, Goussier,
 Bigard, D'Esternod, Veyrassat,
 Humbert, Wiki, Oltramare, Aenther,
 Roll, Stern, Dattelli, Askarasy,
 Kummer, Gauthier, R. Weber et
 de Veignier.

Les P. V. des deux dernières
 séances sont lus et adoptés.

1. M. Cristiani lit une lettre de D. R. Gilbert datée du 15 demandant un cours
 Guillet, qui demande de donner au D. R. Gilbert
 un cours de Radiologie médicale.

Comme il n'est pas prouvé
 devant la Faculté la proposition
 pour la négative.

2. Le Département a envoyé la liste des candidats à la chaire de Psychiatrie et demande à la Faculté de nommer un Délégué à la Commission universitaire.

Les candidats sont M^{rs}. Victor Bonnet, Frgs. Naville, Schlupp, Oeder, Forst, et Ch. Lorange.

À l'exception de M^{rs}. Naville aucun des candidats n'a déposé ses ^{publications} ~~travaux~~. Il faut donc insister à l'envoi d'un Délégué.

M^{rs}. Humbert est d'avis de pousser à toute diligence jusqu'à ce que la Faculté ait pu prendre connaissance des publications des candidats.

Il est décidé de renvoyer à la prochaine séance la nomination des Délégués et de rappeler au Département l'usage constant jusqu'ici de la ^{Faculté} ~~Départ~~ des publications à la Faculté.

M^{rs}. R. Weber donne quelques renseignements sur les différents candidats, étant bien entendu que la Faculté ne prendra pas de décision aujourd'hui.

M^{rs}. Roche demande si M^{rs}. Weber est au courant de la candidature Charpentier et ce qu'il en pense.

M^{rs}. R. Weber répond que il est tout à fait opposé à toute candidature étrangère, car nous avons chez nous des capacités suffisantes. On resté M^{rs}. Charpentier a retiré sa candidature par suite du nouveau cadre des charges.

Sur une demande de M^{rs}. Humbert M^{rs}. Weber dit que les autres candidats ont accepté sans conditions le nouveau cadre des charges.

3. Le Doyen communique une 3^e lettre de M^{rs}. Mejerand, sollicitant un congé de 6 mois en raison de son état de santé et proposant pour son remplacement son assistant actuel, le D^r. Emile Mejerand, qui est son fils.

M^{rs}. Humbert rappelle que nous vivons actuellement sous le régime Mulsard, d'après lequel le remplaçant d'un Professeur ne peut pas être son ~~successor~~. Il faut mettre les points sur les i et demander à M^{rs}. Mulsard s'il maintient toujours

sa manière de voir.

M^r. Ostramare dit que M^r. Mejerand a demandé son congé à la suite de remarques du Parquet et qu'il a accepté à condition que son fils le remplace. Il s'agit là d'un cas un peu spécial, qui ne préjuge pas de la nomination éventuelle de son ~~premier~~ successeur. Il ne sera pas tenu compte de tout de ce remplacement. On pourrait faire donner le cours de médecine légale par quelqu'un d'autre, le D^r. E. Mejerand, étant appelé seulement à faire les rapports médico-légaux.

M^r. Long estime qu'il nous faut bien spécifier que ce remplacement ne constituera pas un titre.

M^r. Battelli pense que le fait que le D^r. E. Mejerand est le fils de M^r. Mejerand ne doit pas faire obstacle au remplacement.

M^r. Veyrasat ~~Mejerand~~ signale le fait que le D^r. E. Mejerand est gynécologue et fait des accouchements en ville. Il n'est aucunement médecin légiste. Le mélange n'est

pas admissible. On pourrait lui faire faire ce remplacement pour les autopsies et donner l'enseignement à quelqu'un d'autre.

M^r. Ostramare dit que le D^r. E. Mejerand n'est pas Privat-Docent et qu'il ne peut pas par conséquent donner l'enseignement de médecine légale.

La Faculté décide après cette discussion de faire faire le remplacement pour ce qui concerne les ~~cas~~ autopsies médico-légales par M^r. le D^r. E. Mejerand et pour ce qui concerne l'enseignement par M^r. Askanazy, Wiki, Veyrasat et le D^r. Desjourny, chacun pour la spécialité respective.

La séance est levée à 6 1/2 h.

Le Secrétaire
Desjourny

Séance du 28 Oct. 1924 à
l'Université sous la présidence
de M^r. H. Cristiani Jørgen

M. prés. M^r. Cristiani, Ekstrand,
Gourfau, Veyrasat, Deutner, Long,
Rock, Gautier, Steru, Dattelli, Dujard,
R. Weber, Wiki, Künner et de
Seigneux.

Le P. V. de la dernière séance est lu
et adopté.

1. Affaires courtes. M^r. Cristiani lit une lettre du
Dép. attirant l'attention de
la Faculté sur le fait que
les décisions à prendre au
sujet de remplacement sont
de la compétence du Dép. la
Fac. n'a qu'à former un
préavis. Le Dép. fait observer
au surplus que si on les
remplaçants de M^r. Mejerand
ne reçoivent pas d'indemnité.

M^r. Veyrasat trouve que l'on
ne peut pas se charger d'une
suppléance sans indemnité. M.
ne pouvons en aucun cas admettre
cette manière de voir.

Il est décidé que le Doyen
confirmera en déposant le
préavis de la Fac. et que ce sera
le Dép. qui s'arrangera avec

les remplaçants de M^r. Mejerand.

Une médecin américain diplômé
de l'Université de Chicago et
ayant déjà pratiqué 10 ans
la médecine voudrait passer
chez nous l'épreuve de Doctorat
et demande quelles sont les
équivalences qu'il pourrait avoir.

Il est décidé que l'on exigera
deux semestres de Clinique à
genève, plus toute la pratique
exigée par le Règlement. M^r.
Cristiani prendra en outre
des renseignements sur les
papiers présentés.

Le Département a reçu une
lettre d'un Dr. Turien sollicitant
l'autorisation de pouvoir
pratiquer pendant quelques mois
à Genève. La Fac. ne peut pas
donner un autre préavis
que celui de se conformer
strictement aux exigences
du Règlement.

M^r. Naville renonce à sa
candidature, tout en se tenant
à la disposition de la
Fac. en cas de nécessité.

Le Doyen donne lecture de
la liste des candidats où se

Nomination d'un
délégué pour la
Chaire de Psychiatrie.

Remplacement de
M^r. Mejerand

figure pas le nom de Mr. Naville.
le Charpentier qui s'était inscrit.

Mr. Humbert dit que Mr. Charpentier n'a pas du tout retiré sa candidature.

Mr. Veyrassat lit une lettre de Mr. Charpentier disant qu'entre ses 2 visites à Genève, on avait entièrement changé le cahier des charges. La candidature est conditionnelle à la mise en vigueur de l'ancien cahier des charges et aurait dû être transmise à la Faculté.

Mr. Long lit une seconde lettre de la Faculté exposant les démarches qu'il a faites. Il ajoute que Mr. Naville s'est montré opposé à ce que le même cas se reproduise et que cependant sa candidature nous a été transmise avec les autres.

Mr. Veyrassat insiste sur le fait qu'un pareil procédé est inadmissible, Mr. Charpentier ayant dit qu'il restait candidat si la situation universitaire n'était pas changée.

Mr. Weber fait observer qu'il paraît que Mr. Naville comme les autres

candidats ont accepté le nouveau cahier des charges et que Mr. Naville de lui-même que Mr. Charpentier n'aurait pas dû être porté sur la liste définitive. Il confirme ce qu'il a dit à la dernière séance qu'il est tout à fait opposé à toute candidature étrangère, lorsque nous avons chez nous des personnalités capables.

Mr. Humbert trouve qu'il aurait été préférable de prendre dès le début une décision de principe que l'on ne prendrait pas d'étrangers. Il serait bon de savoir d'ores et déjà l'impair d'avoir éliminé un étranger et d'avoir ^{mis} accepté sur la liste qui est transmise Mr. Naville qui se trouve dans les mêmes conditions que Mr. Charpentier.

Comme Mr. Veyrassat il est d'avis de protester énergiquement contre ce procédé. On nous a transmis les candidatures qui plaisent et on a supprimé celles qui ne plaisent pas.

Mr. Humbert propose de

renvoyer à une séance ultérieure la nomination d'un délégué à la Commission universitaire et de dire au Département que nous n'avons pas pu le faire puisque M. Lepetit nous avait écrit qu'il n'avait pas retiré sa candidature.

M. Long attire l'attention de la Faculté sur la situation administrative du Médical de l'Université de l'Artois de Bel Air, offrons nous un recensement des charges. On ne peut pas avoir compte du fait que cet artois fonctionne comme l'impression des maladies mentales et que le professeur peut en être chargé. On attend la perfection de leur enseignement de l'Université. Il leur est dit que pour l'acceptation des candidats à la chaire de Psychiatrie et pour le volume des charges les professeurs doivent les mêmes que pour les professeurs de l'Hôpital Cantonal.

M. Oltramare dit qu'à l'hôpital il n'y a pas de cahier des charges.

M. Weber dit que toutes les Cliniques suisses de Psychiatrie sont régies par le même principe.

M. Künzler dit qu'il est heureux que cette question des relations des Professeurs avec l'Administration ait été soulevée par M. Long.

L'Administration a une tendance à supplanter sur l'arbitrage des Professeurs. Il faut profiter des circonstances actuelles pour protester contre cette tendance.

La proposition de M. Long est acceptée à l'unanimité.

M. Oltramare pense qu'il faut avant tout ramener la cation des charges de l'Artois de Bel Air, de façon qu'il puisse être accepté par tous les candidats.

Il est décidé qu'un rapport sera préparé pour la prochaine séance par M. Long.

M. Humbert signale le fait Polichinique de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal sa décision la création d'une Polichinique de Physiothérapie. Il y a la une attaque dirigée contre la Faculté de Médecine. Dans le même temps on nous envoie des adjoints et on fait la même dépense annuelle de frs. 30000. L'hôpital veut soigner dans cette nouvelle polichinique non seulement les indigents, mais aussi les

Cahier des charges de l'Artois de Bel Air. Lettre de M. Long.

malades payants. Il y a la
une question qui regarde
auprès l'enseignement et
que nous ne pouvons pas laisser
passer.

Mr. Gauthier demande s'il doit
donner son cours, car le
Conseil d'Etat ne suivra
pas à la rétrocession.

Le Doyen annonce que jusqu'à
aujourd'hui, nous avons 40
nouvelles inscriptions.

La séance est levée à
6 1/2 L

Le secrétaire
S. B. J. J. J.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Ce 1.X.24

Présidence de M. H. Christiani, Doyen.

La FACULTE de MEDECINE est convoquée
pour MERCREDI 5 novembre à 17 h.15
dans la Salle du Sénat.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Remplacement du prof. Mégevand
3. Nomination d'un délégué de la Faculté
à la Commission de préavis pour la nomi-
nation d'un professeur de psychiatrie.
et Vœux à émettre au sujet du règlement
de l'Asile de Bel Air
4. Propositions individuelles

Ce 3.XI.24

Adjonction à l'Ordre du jour de la
séance de la FACULTE DE MEDECINE
du MERCREDI 5 novembre :

2. Rapport de M. le professeur Humbert
au sujet des services hospitaliers.

M. prés. : M. Christiani, H. un beat, Long
Blancman, Veyrassat, Benthier,
Bujand, Roch, Wiki, Gangen, Gauthier,
Kimmer, Stern, Battelli, R. Weber
et de Beignier.

La lecture du P. V. de la dernière séance est renvoyée à la prochaine.

1. Le foyer annonce qu'il y a 240 nouvelles inscriptions pour la Faculté de Médecine. Il lui semble que ce serait le moment de faire une brochure résumant pour la Faculté de Médecine et de l'envoyer dans les pays qui nous fournissent les étudiants. Il est nommé une commission de 3 membres, MM. Christiani, Veyrasat et Gauthier pour préparer un plan.

Entretiens radiologiques de Dr. Gilbert a écrit qu'il se bornera pour cette année à des entretiens radiologiques de caractère privé.

Economies.

Le foyer dit que la Fac. de Médecine avec les propositions d'économies a été officiellement lue. La Commission du Budget a ~~marqué~~^{en effet} réduit tous les chiffres proposés de 30%. Pour ce qui concerne la Faculté des Sciences la réduction n'a été que de 15%, grâce à une intervention personnelle du Recteur.

M^r. Humbert dit qu'il faut toujours protester et que M^r. Christiani devrait venir au Département que les fautes étaient le maximum de ce que nous pourrions faire.

Le Recteur nous a de plus envoyé une lettre disant qu'il n'est pas équitable de payer de la même façon les Prof. qui vivent uniquement de leur traitement et ceux qui profitent de leur situation universitaire pour se créer d'autres ressources. M^r. Blanc fait remarquer que cela provient de ce que l'on a voulu mettre tout le monde sur le même pied.

A propos du remplacement de M^r. Mejerand le Département nous fait savoir qu'il accepte la notre proposition, mais il nous avise que les Prof. qui ont accepté de faire ce remplacement ne recevront pas de traitement.

M^r. Blanc pense que dans ce cas il nous faut revenir sur notre décision.

M^r. le Saignes est d'avis qu'il y a là une question de principe et que nous ne pouvons

accepté la faire en rempla-
cement, sans aucune indemnité
si petite soit elle.

M. Beutner pense que nos
3 collègues devraient accepter.

M. Veyras trouve aussi
qu'il y a là une question
de principe. Il paraît juste
qu'un Prof. q. demande un
cours en raison de sa
santé continue à recevoir
tout son traitement. Les
remplacants doivent être
payés par l'Etat et non
par le Professeur.

M. R. Weber dit qu'il y a
une différence considérable
entre une maladie guérissable
et une autre. En cas de
maladie incurable on devrait
mettre le titulaire ~~direct~~ d'office
à la retraite. Pour ce
qui concerne M. Meyerand
il aurait droit à fr. 6700.

M. Humbert est aussi d'avis
qu'il y a là une question de
principe q. prime tout. Il est
immoral de charger quelqu'un
de donner un cours sans le
payer. On peut attendre la
prochaine séance pour prendre

une décision.

M. Badelli pense que ns. ne
devrions pas faire un cours sans
titulaire. En attendant de prendre
une décision définitive, M. Wiki
et Weber pourraient tenir cours
communs.

Il est décidé que nos deux
collègues commenceront le cours
et que ns. attendrons l'entrée
en fonctions du nouveau Conseil
d'Etat pour repenser la chose.

M. Cristiani a puis les reuss. 3. Nominations
journées sur la candidature de deux délégués à
M. Charpentier qui a dit qu'il la Commission
redéfinirait candidat à la Université (dans
conditions de l'attribution des chaires de Psychiatrie)
étaient changées. Le Conseil
d'Etat et la Commission
administrative de l'Asile
de Bel-Air sont opposés à
toute modification sans
le nouveau l'attribution des chaires.

M. R. Weber déclare qu'il n'y
a de change que quelques
termes, mais que le fond
est le même, ce qui entraîne
une protestation unanime.

M. Long fit le rapport suivant
sur la situation des Professeurs
à l'Hôpital vis à vis de la

Commission administrative de
cet établissement et les rapports
qui ~~existent~~ existent d'après
le nouveau ~~statut~~ des charges
entre le Professeur de Clinique
Psychiatrique et la Commission
administrative de Bel. Air. Il y
a là des choses qui paraissent
anti-constitutionnelles.

M. Long a comparé les règlements du service des
cliniques de l'Hôpital cantonal avec les règlements
du directeur médical de l'Asile des aliénés, l'ancien
datant de 1900, le nouveau de septembre 1924.

1° A l'Hôpital les adjoints et assistants sont
nommés par la Commune sur la proposition
des chefs de service. Il n'est ni un article,
ni rédaction très ambiguë relative à la nomina-
tion de ceux par la Commission administrative.

2° A l'Hôpital les professeurs et assistants
plus ou moins jeunes, avec leurs le professeur
de la Commune, à l'Asile le directeur
ne peut s'absenter plus de 2 jours sans
autorisation.

3° Le nouveau règlement du directeur chef de
Bel Air supprime les dépenses d'urgence
qu'il pourrait faire dans les limites
autorisées par le Département.

4° Le nouveau règlement ajoute à une série
d'articles, les uns il y en a les autres
renvoies. Le Directeur médical est
chargé de l'enseignement de la psychiatrie.

b) Il a droit à 4 semaines de vacances
par an (il en avait auparavant une
au médecin adjoint).

c) Il bénéficie congédié pour faire un

manquement grave et dans tous les cas prévus
par la Loi.

d) les clauses et conditions du présent
statut des charges peuvent être en tout
temps modifiées par la Commission
administrative.

À la suite de la lecture de
ce rapport, le vote suivant est
adopté à l'unanimité sur la
proposition de M. Long, vous que le
délégué à nommer sera chargé
de communiquer à la Commission
municipale.

La Faculté de Médecine considérant que le règlement
du Directeur médical de l'Asile de Bel Air fait
au professeur de psychiatrie une situation assez
très différente de celle des professeurs de clinique
de l'Hôpital cantonal et que
pour cette raison plusieurs candidats de son
catégorie
émettent le vœu que le cadre des charges soit revu
et tienne compte de la double fonction universi-
taire et administrative d'un professeur de
clinique des maladies mentales, directeur de
l'Asile des aliénés.

M. Humbert n'est pas en tout
pour • que l'on propose 2 candidats.
Il en propose un seul et c'est
M. Lafaine qui est jeune
et qui a une expérience lui
étendue. Il a de plus l'habitude
de l'Asile de Bel Air. Il a déjà

enseigné et ns. avons eu lui plus de garanties qu'avec ~~Monsieur~~ Mr. Garel. Il est le plus en avance en activité dans un asile de Solenne. Il est donc d'accord pour une seule présentation, celle de Mr. Lafame.

Au vote sur 11 votants il y a 11 bulletins se retrouvés qui tous portent le nom seul de Mr. Lafame.

A l'unanimité Mr. Humbert est nommé délégué à la Commission universitaire.

*Policlinique de
Physiothérapie.* 4. Mr. Humbert fait un rapport sur la question de la ^{nouvelle} Policlinique de Physiothérapie que l'Hôpital veut créer dans les locaux affectés ^{jusqu'ici} à la physiothérapie. Il résume l'historique de ce service et demande, comme solidarité universitaire, d'émettre un vœu demandant que les Policliniques restent l'apanage de l'Université et du Département de l'Instruction publique et qu'il ne soit pas créé à l'Hôpital une nouvelle Policlinique qui fasse concurrence aux Policliniques déjà existantes.

Mr. Kummer approuve vivement cette manière de voir et expose toute l'habileté avec laquelle cette affaire a été menée contre les services de la Faculté de Médecine.

Mr. Long dit que de son côté l'Hôpital envisage cette nouvelle Policlinique comme devant avoir un rapport pécuniaire. Il y a pour lui, au simple point de vue professionnel, un abus évident. L'ordre du jour suivant, proposé par Mr. Humbert, est voté à l'unanimité par la Faculté.

La Faculté de Médecine,

tenant compte des nécessités de l'enseignement dont elle a la charge,

constatant que les policliniques officielles dépendent du Département de l'Instruction publique ou sont, par raison d'économie, rattachées aux cliniques dermatologique, ophtalmologique et pédiatrique, considérant que:

- 1/ la création d'une nouvelle policlinique ne rentre pas dans les attributions de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal,
- 2/ les malades, dans leur propre intérêt, ne doivent pas s'adresser directement à un service spécial de thérapeutique,

demande au Conseil d'Etat de s'opposer à la création à l'Hôpital cantonal d'une policlinique physiothérapique.

Le Secrétaire
De Seignemey



Présidence de M. H. Christiani
Doyen.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

le 18.XI.24

La FACULTE DE MEDECINE est convoquée
pour JEUDI 20 novembre à 17 h.15
dans la Salle du Sénat.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Retrait de demande de privat-docent
(Dr Schlupp)
- 3.-Brochure de la Faculté de Médecine.
- 4.-Policlinique physiothérapique
- 5.-Propositions individuelles.

Les P. V. des deux dernières séances
sont lus et adoptés.

M. P. Mmes. Christiani, Veyrasset,
Kimmer, Eskandary, Bugard, Sten.
Wiki, Gautier, Stramann, Humbert,
Gautier, Roch, Battelli, BenHur
et le Secrétaire.

Arrêt de nomination. 1. Le Doyen a reçu les avis
de nomination suivants :

Dr Lafaurie à la Chaire de
Psychiatrie.

Dr Gautier à celle de Clinique
infantile pr. une nouvelle période de
deux ans.

Prof. Dr R. Weber au titre de
Professeur honoraire.

2. Approbation des étiquettes figurant bouffettes Gley.
en médecine à inviter le Professeur
Gley à faire une conférence lors
de leur assemblée annuelle.

M. Christiani propose de profiter
de cette occasion pour lui demander
de faire une grande conférence
sous les auspices de la Faculté
de Médecine, conférence ou des
invitations le corps médical.

Cette proposition est acceptée
à l'unanimité et il est décidé
d'inviter la même soir le Prof
Gley à un dîner de Faculté
qui aura lieu le jeudi 27
novembre à l'Hôtel des Bergues.

Le Dr Schlupp a retiré sa
demande de subir les examens
de Privat-Docent, depuis la
nomination du Dr Lafaurie à
la chaire de Psychiatrie.

M. Christiani distribue la
brochure relative envoyée aux
Universités par la Faculté
des Sciences. Il est décidé que
tous les membres en prennent

connaissant avant de faire
nos. nos. même un plan pour
une brochure semblable.

Nouvelles inscriptions. Le nombre des étudiants augmente.
Il y a 79 nouvelles immatriculations
au 15 novembre. No. sommes donc
en avance sur l'année
dernière. M. Cristiani fera
un tableau comparatif des
étudiants immatriculés ds. toutes
les Facultés.

Traitement du Prof. Le Dr. Gauthier dit à propos de
esth. de Clin. inf. de la nomination que son traitement
a été ramené à frs. 5000 et
qu'il n'a été renoué que pour
2 ans. On lui a opposé
ensuite les augmentations
annuelles.

M. Humbert dit que c'est tout
à fait contraire aux dispositions
de la loi.

M. Gauthier dit que l'on a
dénigé au Grand Conseil et à la
Commission du Budget que les
Professeurs qui pratiquent en ville
seraient moins payés.

M. Humbert trouve que l'on
doit être payé pour le travail
que l'on fait sans aucun autre

considérant.

M.

M. Kummer dit la réponse 4.
qu'il a adressée à M. Boreyon
à la suite de la lettre que
celui-ci lui avait adressée
concernant la création d'une
Polyclinique physiothérapique
dans les locaux de son service.

À la dernière séance de
la Commission administrative
de l'Hôpital cette question a
été reprise et une lettre de
M. Musy a été lue disant
qu'une nouvelle Polyclinique
ne pourrait être créée que
par une loi. À la suite de
cette lettre la Commission
est revenue sur son vote créant
une Polyclinique de Physiothé-
rapie à l'Hôpital.

M. Veyrassat dit qu'à la
suite d'une entrevue de 4
Prof. avec M. Boreyon, celui-ci
lui a donné très nettement
ce qui se passait en réalité.

Il a toujours trouvé scandaleux
cette création d'un service de
Physiothérapie, indépendant dans
le service de M. Kummer et
cela pendant l'absence de ce dernier.

La polyclinique de Physiothérapie au Chemin du Mail est une Polyclinique privée qui reçoit du Département une allocation de frs. 2100. Cette allocation n'est portée nulle part sur le budget. Cette somme était comme de la Commission administrative de l'Hôpital qui comptait la récupérer si la nouvelle installation était créée à l'Hôpital.

M^r. Blramare pense que cette somme doit être prise sur le budget total des Polycliniques.

Commiss. administr.
de l'Hôpital.

M^r. Veyrasat pense que lors du renouvellement de la Commission administrative il faudra exiger que la Faculté y ait un représentant.

Inventaires.

M^r. Kummer dit que les chefs de services hospitaliers ont reçu par le Département de faire des inventaires de ce qui appartient à ces services avec l'estimation de ces objets. Or chaque année l'Assistance reçoit un de ces inventaires remis au net.

M^r. Blramare dit que l'État veut se créer un actif. Il n'a qu'un

passif et pas d'actif.

M^r. Veyrasat dit qu'il lui est impossible d'estimer la valeur d'une table, d'un tabouret, etc.

M^r. Blramare remarque que tout cela constitue une simple formalité, une inutilité de plus.

La séance est levée
à 6 $\frac{1}{4}$ h.

Le secrétaire.

Delcigneux



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Ce 2.XII.24

La FACULTE DE MEDECINE est convoquée
pour VENDREDI 5 décembre à 17 h.15
dans la Salle du Sénat. Présidence

ORDRE DU JOUR : Le Dr H. Cristiani
Président.

- 1.-Affaires courantes.
- 2.-Lettre du Département de Justice et
Police transmettant une demande
"d'examen de capacité".
- 3.-Doctorat dentaire.
- 4.-Nomination de deux délégués de la
Faculté à la Commission de l'Institut
dentaire.
- 5.-Policlinique physiothérapique.
- 6.-Propositions individuelles.

M. présente. Mm. Cristiani, Roch, Vey-
rasat, Wike, Humbat, Bujard,
Kimmer, Battelli, Stern, Ekraman
Gautier et le Secrétaire.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Mme. Cristiani donne quelques détails
sur les nouvelles insinuations.
Jusqu'ici il y a une augmentation
de 25 à 30% sur l'ancien président.

M^r Cristiani a reçu la visite du Cours libre de
Dr Gilbert qui a demandé si Dr Gilbert jouait
la Commission de l'Hôpital de l'Hôpital.
De donner un cours de le
service qu'il dirige. Il demande
si cela pourrait être mal
interprété par la Faculté
en le Sénat. Nous ne pouvons
rien faire contre un cours
qui est donné à titre privé et
nous ne pouvons ni l'accepter,
ni refuser. Pour le moment
la question n'est pas résolue.
Il faudrait peut-être s'entendre
avec la Commission de l'Hôpital
et lui poser la question.

M^r Humbat est d'avis de
prendre l'opinion des juristes du
bureau du Sénat.

M^r Battelli n'en voit pas la
nécessité.

Le caissier de l'université a
versé fr. 2407.50 à la caisse
de la Faculté.

À ce propos M^r Battelli trouve étrange de M^r Gley
étrange que l'on ait fait payer
à la Caisse de la Faculté le
dîner offert à M^r Gley sauf M^r Battelli
La Faculté n'a même approuvé
ce qui a été fait. Elle a toujours
considéré ce dîner comme un

diner offert par elle, in corpore,
à Mr. Gley. Elle recevra de
plus de Mr. Gley la somme
qu'il aurait reçue pour une
conférence de cette nature.

Bal des étudiants
féderaux en médecine

Le royeu a reçu une
lettre des étudiants féderaux
en médecine nous demandant
notre appui pour un bal
qu'ils ont l'intention de donner.
Il est décidé de leur envoyer
frs. 500.

Demande de Mm.
Katzenellenbogen
et Mantschick de
subir l'examen
de capacité.

Le royeu communique une
lettre du Département de
Justice et Police transmettant
une demande de Mm. Katze-
ellenbogen et Mantschick

de pouvoir subir les examens
de capacité. Il est décidé de
répondre négativement les villes
d'Astrakan et de Vilna n'ayant
pas encore été élevées au
rang de villes universitaires
à l'époque où ces Mejsiers
y ont subi respectivement
leurs examens de maturité.

Commission fédérale

Mm. Kümmer et Veyrassat
sont confirmés dans leurs
fonctions de délégués à la
Commission fédérale.

Mm. Humbert et Veyrassat ont ^{Potitologie}
eu une entrevue avec Mm. ^{physiologique}
les conseillers d'Etat Oltramare
et Jaquet. Elle leur a laissé
une ~~bonne~~ ^{bonne} impression favorable
et nous aurons probablement un
représentant à la Commission
administrative de l'Hôpital cantonal,
ce qui est très important.

M. Oltramare dit que M.
Jaquet a reçu des plaintes sur
des travaux ^{rétribués} faits à l'hôpital
par des chefs de laboratoire et
qui font concurrence aux médecins.
Il a l'intention de faire à
ce sujet un règlement pour les
Prof. et les Assistants.

M. Kümmer dit qu'il a voté au sujet de la question Radium.

En Suisse nous étions jusqu'ici
les seuls à posséder du Radium
grâce à la Société dont M.
Waser est le directeur. Depuis
on a pu en obtenir à Bâle
et à Zurich. Les Zurichois ont
même demandé à la Confé-
ration une subvention d'un
million à cet effet. A Lausanne
on s'occupe aussi activement
de cette question et tout cela
mettra notre institut en danger.

Mr. Kummer se demande s'il ne conviendrait pas de sérier la création d'un comité spécial pour lui venir en aide.

Mr. Roch dit que la chose est déjà très avancée à Lausanne. Les Lausannois ont déjà reçu une somme de fr. 20 000 pour la création d'un ^{centre d'étude} ~~centre d'étude~~ ^{scientifique} ~~scientifique~~. Il est d'avis que nous ne pouvons pas empêcher cette création et qu'il faudrait mieux leur donner aux Lausannois notre appui, mais il faut que cela reste un champ de recherches scientifiques et non de traitement. Pour lui il a déjà donné son adhésion.

Mr. Kummer a vu Mr. Wapler qui est très en faveur de la chose.

Mr. Veyrassat ne trouve pas du tout qu'il faille donner notre adhésion à Lausanne pour un Institut qui ne jouera par la suite qu'à y développer un centre de traitement. Il serait temps de créer un centre de recherches anticancéreuses à

Genève où nous avons tous les éléments qu'il faut. Nous ferions bien de nous intéresser à cette question et dans tous les cas il ne faut pas donner notre adhésion à Lausanne.

Mr. Roch est d'avis que nous ne pouvons guère lutter contre Lausanne qui veut créer un centre cancéreux et qui a déjà reçu des adhésions d'un peu partout.

Mr. Kummer se demande si la Faculté n'aurait pas intérêt à voir de quelle façon on pourrait développer la chose à Genève. Il faut faire tous nos efforts pour soutenir la Société qui existe déjà chez nous.

Une Commission d'études pour la question du Radium est constituée de Mm. Roch, Kummer, Benetton, Veyrassat, Cristiani. Elle sera convoquée par Mr. Kummer.

Mr. Veyrassat propose qu'à l'avenir on mette en première ligne sur les ordres du jour les questions importantes et que les affaires courantes ne viennent qu'en

second lieu. Cette proposition
est acceptée à l'unanimité.

Séance levée à 10^h 1.
Le secrétaire
D. Scipione

Séance du mardi 13 février 1925 1925
à 5 h. à l'université sous
la présidence de M. Cristiani
président.

M. présents. Mm. Cristiani, Wiki,
Künner, de Vajnsap, Humbert,
Vayrsab, Askowasy, Otran,
Battelli, Gouffier, Otravane,
Beutner.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

M. Humbert. Demande si les décisions Tour de
de la Faculté doivent rester rotation des
pétrole uolt. On avait décidé si elles.
qu'il y aurait un tour de
rotation des séances de façon
que les séances ne tombent
pas toujours sur le même
jour. Or ce tour de rotation
n'est pas suivi. On se demande
si l'on ne pourrait pas
mettre une partie des
séances le soir à 8^h 1/2.

On est décidé de s'en
tenir à un tour de
rotation strict et que la
prochaine séance aura
lieu un dimanche.

Priv. Doc. un

Il est exigé de payer de
sommities à Genève. La liste des Privat. Docteurs
sans de camp qui ne sont
pas sommities à Genève.

Cas de M^r. Turian de Joven a reçu une lettre
de 3 dentistes pour le président
du syndicat à propos du
cas de M^r. Turian, autorisé
à pratiquer à Genève
par le Conseil d'Etat.

Il y a un recours de
Droit public ~~contre~~ au
Tribunal fédéral contre cette
décision.

La Faculté avait répondu
au Conseil d'Etat qu'il n'y
avait qu'à se conformer
strictement au Règlement.

Il est exigé de communiquer
toute la correspondance
échangée à ce sujet au
syndicat des dentistes s'ils
nous la demandent.

Cours libres à
l'Hôpital.
Déclaration du
Recteur.

À l'occasion du cours libre
que M^r. Gilbert a été autorisé
par la Commission administrative
de l'Hôpital de former ds. son
service de radiologie, M^r. de Seignep
a vu le Recteur qui lui a

dit qu'il ne que les locaux de
l'Hôpital, en veut que locaux
d'enseignements, devraient
être considérés comme locaux
universitaires et que par consé-
quent aucun cours ne pourrait
y être donné par quelqu'un
qui n'était ni Professeur, ni
Privat. Docteur. Il écrirait
personnellement au Département
de l'Instruction publique si
cela était nécessaire.

La Faculté prend acte de
cette déclaration et M^r. Criviani
annonce qu'entre temps
M^r. Gilbert a déclaré vouloir
payer les ~~expenses~~ du
Privat. Docteur.

M^r. Humbert rappelle que la Faculté non
Faculté a voté qu'il n'y avait diplômés (leur
pas plus d'un assistant nombre par classe)
non diplômés par chaire. Il
y a des étudiants qui sont
arrivés à faire entièrement
leurs études sans ~~débarquer~~
quoique ce soit. Il faudrait pourtant
s'en tenir à ce qui a
été décidé.

À propos des comptes de vérificateurs des
Comptes de
la Faculté

la Faculté, M^r. Christiani propose
de nommer pour l'avenir
des vérificateurs de ces
comptes. Il y a un bon
d'ici pour par. 50 et
notre fortune est de 50
à 6000 frs. environ.

M^{rs}. Strömberg et Wiki
sont nommés vérificateurs
des comptes.

Centre antic.
cirque de
Genève.

M^r. Krummer dit que la
Commission s'est abouchée avec
M^r. Dubois. Une réunion
plénière du Corps médical et
de l'Association des médecins
a eu lieu à l'Université
et à l'unanimité les
médecins présents ont confirmé
le Comité provisoire, qui
se monte maintenant à
6 membres par adjonction
de M^r. Askarasy.

M^r. Dubois est arrivé à
obtenir l'adhésion de
Prof. de la Faculté des
Sciences qui formeront un
sous-comité scientifique. On
a trouvé également qu'on
banquiers qui seraient disposés
à former un comité financier,

puis d'autres pour
un comité de propagande.

On a engagé toutes ces
personnes à entrer individuellement
dans la ligue suisse anticancéreuse.

M^r. Krummer a proposé à
la réunion de Lausanne
l'entrée en corps comme
membre collectif dans la
ligue suisse anticancéreuse.

On a envoyé des circulaires
pour la constitution d'un
capital financier.

M^r. Krummer fait remarquer
qu'il y a fr. tout ceci la
lutte scientifique contre le
cancer d'une part et de l'autre
la lutte contre Lausanne
qui voudrait frapper à Lausanne
tous les malades atteints de
cancer.

À Genève il s'agit avant
tout de réunir de l'argent
pour racheter le radium
de l'Institut et jeter M^r.
Wasser.

M^r. Veyrassat ne saurait trop
insister sur l'importance
qu'il y a pour nous à
garder non seulement le
radium, mais encore M^r. Wapner.

auquel on a fait et fait
toujours des propositions de
l'étranger. L'effort financier
doit être le premier. Il
~~propose~~ que la Fac. de Méd.
donne une somme peut-être
petite au début, ms. que l'on
pourra augmenter plus tard
au besoin. Il propose de
donner 4 à 5000 frs. au début,
quitte à augmenter cette
somme plus tard. Nous aurions
alors une bonne situation
médicale.

M. Blum demande à
qui ce radium sera donné
une fois acheté et quelle
sera l'organisation de toute
cette affaire.

M. Veyrassat dit que le
centre à Genève sera une
personne physique. Le radium
pourra être géré par
la Société ou donné à
l'Etat.

M. Blum pense qu'il ne
m. faut souscrire cette somme
que conditionnellement, ~~et selon~~
c'est à dire que cette souscription
soit subordonnée à la somme
de frs. 20000 qui est nécessaire et

qu'il s'agit de trouver.

S'il comprend bien le nouveau
centre se substituera à la
société actuelle du Radium.

M. Cristiani est d'avis d'offrir
immédiatement une petite cotisation
de frs. 1000 à fonds perdu et
permettre une somme plus
forte pour plus tard, lorsque
la somme voulue sera réunie.

M. Kummer dit que au
Conseil fédéral on se restreint
pour le moment à la
Tuberculose, mais dès que l'affaire
sera arrangée, il s'occupera
du Cancer. La Fac. de Basle
a immédiatement voté frs. 10000
et à Zurich on a déjà
réuni des sommes assez consi-
dérables.

M. Veyrassat dit qu'il faut
toujours se rappeler que qui
paye commande et frs. Le
Comité cela augmenterait
notre prestige.

On pourrait donner une
première allocation de frs. 1000
à fonds perdu, puis plus tard
selon les besoins une somme
plus forte.

Pour la part de la Faculté

Prix de la Faculté

il y a 4 concurrents.

Sur la proposition de M.
Cristiani on décide de prendre
comme rapporteur un membre du jury en dehors
de la Faculté. Il serait désigné
comme rapporteur. Pour cette
fois, ce sera M. Dubois. Les
autres membres seront M.
Askaniy et Wiki.

Prix Bizot.

Le jury pour le mémoire
envoyé avant Mm. Bantner,
Veyrepsat et Corriole. Ils désignent
eux-mêmes le rapporteur.

Demande de Dr.

Gilbert pour le Prix Doc. subir les épreuves du Prix Doc.

La commission pour examiner
les livres est composée de
Mm. Batelli, Humbert et Kummer.

Demande de M.

Starobinski (examen de capacité).
Le jury a reçu une lettre
de Starobinski de subir
les épreuves de capacité. La
Faculté donne un avis
favorable. M. Starobinski étant
en règle avec toutes les exigences
du règlement.

Jubilé du Prof.

Moffo.

On décide d'envoyer 50
suisses (soit environ 200 francs pour
le jubilé de M. le Prof. Moffo.
Séance levée à 7 h.

Le secrétaire

de Veignep.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Ce 11. II. 25

La FACULTE DE MEDECINE est convoquée pour

SAVEDI 14 février à 17 h.15 dans la

Salle du Sénat. présidence de M. Cristiani

ORDRE DU JOUR :

1.-Rapport des vérificateurs des comptes.

2.-Chaire de Chimie physiologique.

3.-Rapport sur les privat-docents (Dr Gilbert
et fixation de la date des épreuves pour les
candidats déjà admis.

4.-Brochure de la Faculté (rapport de la Commis-
sion).

5.-Clinique psychiatrique.

6.-Rapport de la Commission sur le nombre des
assistants.

7.-Proposition de la création d'un prix (unique
de la Faculté sur la question du "Cancer").

8.-Affaires courantes.

9.-Propositions individuelles.

M. présente. M. Cristiani, Wiki, Goussier,
Humbert, Gentier, Askaniy,
Veyrepsat, Kummer, Batelli,
Bujang, Roch, de Veignep.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

M. Kummer demande à la Recteur Local de
à élire au Département pour l'Hôpital = Locaux
universitaires.

lui demander de signifier à la Commission administrative de l'Hôpital que les locaux du de l'Hôpital devraient être considérés comme locaux universitaires pour ce qui concerne l'enseignement. Mr. Christiani répond qu'il ne le sait pas mais que le Bureau unanime du Sénat est d'avis que les locaux de l'Hôpital doivent être considérés comme locaux universitaires. Il prend note de demander au Recteur d'inscrire à ce sujet au Département pour que la chose soit définitivement établie.

Cas de Mr. Turian.

Mr. Christiani lit la correspondance échangée avec le Département au sujet de Mr. Turian. Cette correspondance montre que Mr. Turian ne possède pas les épigrammes requises pour pouvoir pratiquer ds. le canton.

Comptes de la Faculté.

Mr. Witz lit le rapport des vérificateurs des Comptes ^{de la Faculté} qui conclut à l'approbation et à la recharge de ces comptes. Le rapport est adopté.

Mr. Battelli rappelle que telle Proposition de Steu a été nommée à Mr. Battelli au d'unanimité contre le concurrent sujet de la Transformation de la Chaire de physiologie de de la Chaire ^{extraordinaire} d'université de Moscou, après de chimie physiol. en de trois récentes informations. chimie ordin.

Telle Steu l'élite a parti et Mr. Battelli et plusieurs de ses collègues désireraient qu'elle reste à Genève. Elle a publié de nombreux travaux et de valeur scientifique n'est pas à discuter. Personnellement Mr. Battelli désirerait beaucoup qu'elle reste attachée à notre Faculté de Médecine. Le chef du Départ. de l'Instr. publ. serait d'accord par la trans. formation de la Chaire ^{extraordinaire} de Chimie physiologique en chaire ordinaire, à la condition toutefois que cela n'entraîne pas de frais supplémentaires pour l'Etat et qu'il ne s'agisse là que d'une situation morale et plus stable que l'actuelle.

Sous ces conditions Mr. Battelli propose à la Faculté la transformation de la Chaire ^{extraordinaire} de

Chimie physiologique en chaire ordinaire. Mlle Stern désirerait en outre que le titre de la Chaire soit changé en celui de Chaire de Chimie physiologique normale et pathologique.

M^r Humbert exprime son étonnement de la façon dont la chaire est présentée. Tout d'abord elle ne figure pas à l'ordre du jour. Ensuite il trouve la proposition de M^r Batelli intempestive. Nous avons tous vu un N^o du journal « Vivre » contenant la proposition faite ce soir et parlant de la création de nouveaux laboratoires. Or c'est la seule Faculté où il y ait un professeur spécial de Chimie physiologique. Dans toutes les autres Facultés il n'y a pas de professeur spécial pour cette branche.

Cette proposition est intempestive, parce que le moment où ~~tous~~ les chaires ordinaires sont menacées il n'y a certainement pas lieu de transformer une chaire extraordinaire

en une chaire ordinaire. Une chaire doit devenir ordinaire du fait de la Faculté qui y est élevée et non de celle d'une personne. Il faut observer que la Chaire de Chimie infantile est très importante et cependant elle n'est qu'extraordinaire.

Il faudrait en tout cas nommer une commission pour étudier à fond la question.

M^r Askanazy pense que l'argumentation de M^r Humbert est très importante, mais il faut considérer l'importance capitale que nous avons à garder Mlle Stern dont la réputation est mondiale. En outre elle est très appréciée des étudiants et elle a rendu de très grands services à Mlle Stern. M^r Askanazy votera pour la transformation de la Chaire.

M^r Gautier tient à dire que si la Fac. de Médecine veut bien de transformer la Chaire ordinaire de Mlle Stern en chaire extraordinaire il n'y ait aucun inconvénient.

M^r Gouffier est d'accord avec la transformation et ajoute que nous devons donner corps de pratique à cette thèse et que nous lui devons de la nommer Prof. ordinaire.

M^r Batteli dit que la même chose s'est faite pour M^r Deonna.

M^r Veyrasat a vu également ce matin le journal "Vivre" avec l'article consacré. Il voit que la question a été menée un peu trop rapidement. Il faudrait aussi savoir qui est l'auteur de cet article et comment l'ordre du jour a pu transpirer.

M^r Gautier propose une chaire importante et cependant il n'est que Prof. extraordinaire.

La chaire de M^{lle} Olsen est secondaire. Il est d'avis,

comme M^r Humbert, de nommer une commission à ce sujet.

M^r Künner n'a approuvé ce tout il était question à voir que par un médecin de la ville et la salle d'opération.

Le médecin lui a également parlé de la création d'un nouveau

laboratoire. Il a été également surpris que dans la question de la transformation de la Chaire de Clinique physiologique en chaire ordinaire n'ait pas été mis à l'ordre du jour.

Ds. les milieux extramuros on s'attaque beaucoup à la Fac. de Médecine. Il faut y réfléchir à 2 fois avant de décider quoique ce soit, car il s'agit là d'une chaire qui par la transformation prendra une importance beaucoup plus grande.

À Berne, à Lausanne et à Zurich l'enseignement de la Clinique physiologique est fait par des Professeurs qui jouissent d'un autre enseignement.

Le moment est cependant mal choisi que possible. M^r Künner se rallie à la proposition de M^r Humbert d'abord parce que la transformation de la chaire n'a pas été mise à l'ordre du jour et ensuite parce qu'il faut réfléchir.

M^r Roch trouve que le moment n'est pas mal choisi. Ce sont les circonstances qui nous imposent

cette décision. Il faut empêcher
Mlle Stene de partir. Un refus
de la Faculté trait mal
interprété ds. l'op. de milieu.

M. Veyras dit que la
question n'est pas de garder
ou de ne pas garder Mlle Stene.

Il est certainement d'avis
de ~~de~~ faire reconnaître à
la chaire de fois en fois, car
ce qu'elle désire c'est la
stabilité. Si elle devenait ordinaire
ms. ferions automatiquement
obligés de demander pour
elle une augmentation de
traitement, car ms. ne pouvons
admettre qu'il y ait des
professeurs en sabbat.

Il faut ensuite faire attention
à l'opposition des médecins.

M. Humbert ne discute pas
la personnalité de Mlle Stene ^{maison}.
Il n'admet pas l'argumentation
de M. Roch. Il ne faut pas
précipiter les choses et il se
: mande formellement la
nomination d'une disjonction.

M. Bakkeli a rangé à cette
proposition et la commission est
constituée de MM. Bakkeli, Humbert,
Astier, Künner et Wici.

M. Bakkeli lit le rapport sur Privat. Document
les titres de M. le Dr. Gilbert de M. Gilbert.
à ~~la~~ subir les épreuves de
Privat. Document. Ce rapport est
favorable et cette candidature
acceptée.

Le 1^{er} Doctorat est fixé au 1^{er} octobre et la
2^e après l'été des examens.
Les vacances.

M. Caishani dit que la Commission Brochure de la
a étudié la question de la Faculté
brochure de la Faculté et a
proposé que cette brochure
soit un complément du
programme des cours. Chacun
aura dire ce que l'on
peut faire de spécial ds.
son service.

M. Humbert n'a pas l'impression
qu'une brochure analogue
à celle de la Faculté des
Sciences puisse être de
quelque utilité pour la
Faculté de Médecine. La
dépense ne sera pas compensée
par les avantages retirés.

M. Veyras pense qu'une
brochure redonnée pourrait cependant
ms. attirer des étudiants.

M^r Cristiani dit que les Universités américaines ont même envoyé de ces brochures par les paquebots.

Cette question est renvoyée à la Commission pr. étude financière.

Clinique psychiatrie. Le D^r Lafosse a écrit à M^r Cristiani pour lui demander de ne faire sa leçon d'autopsie qu'en l'automne d'été.

M^r Weber a annoncé qu'il donnerait un cours de Psychiatrie légale.

Affiliants volontaires. Le rapport sur le nombre des affiliants non diplômés est renvoyé à une séance ultérieure, la Commission ne s'étant pas encore réunie.

Prix spécial de la Faculté.

M^r Cristiani rappelle que s. le Fonds du Prix de la Faculté il y a une forte somme qui n'est pas en rapport avec la valeur des travaux généralement présentés.

M^r pourrions substituer un prix unique sur la question du Cancer pour les recherches

aboutissant à un résultat nouveau.

M^r Bakell rappelle que la Fac. de Médecine avait déjà contribué à la Ligue anticancéreuse pr. une certaine somme. Il faudrait d'abord être fixé sur la somme que la Faculté devra verser.

M^r Humbert est d'avis de faire qu'on s'étende de façon que des étrangers puissent concourir.

Une commission sur la présente proposition est composée de M^r Askarny, Künzler, Cristiani et Roch.

Le D^r Kotzareff demande à passer l'examen de l'examen de capacité, mais il M^r Kotzareff. n'envoie pas son certificat de l'examen de Maturité qui est la seule chose capable de le faire.

M^r Humbert dit qu'il existe un projet de loi ds. les cartons de du Grand Conseil. Il y a de reste une pétition des affiliants pr. la suppression de cet examen. M^r Humbert demande quel est l'avis de la Faculté à ce sujet.

M^r Cristiani répond que

il est certain qu'actuellement
la Faculté ne fera plus
~~aucune~~ opposition à cette
suppression.

Rapp. de la Biblioth. Mr. Wiki lit le rapport de
la Bibliothèque.

Les travaux se terminent à 7 1/2
Le secrétaire de la Faculté



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Ce 25.II.25

La FACULTÉ de MÉDECINE est convoquée
pour le SAMEDI 28 février à 17 h.15
dans la Salle du Sénat.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Rapport de la Commission chargée d'étu-
dier la proposition de M. Battelli de trans-
former la chaire de Chimie physiologique
en chaire ordinaire.
- 2.-Choix des questions pour les épreuves
de privat-docent (psychiatrie)
- 3.-Brochure de la Faculté.
- 4.-Eventuellement : Rapport de la Commis-
sion chargée de fixer le nombre maximum
d'étudiants-assistants-volontaires.
- 5.-Affaires courantes.

Présidence de Mr. H. Cusani Joly.

Mm. présents. Mm. Cusani,
Wiki, Gourfain, Lafame,
Humbert, Veyrassat, Askenasy,
Rock, Kümmen, Roy, Oltramare,
Bentzen, D. Stenard, Battelli,
Buzard, Gantier et de Reijmeyer.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Mm. Veyrassat, Kümmen et
Oltramare sont délégués à

l'inauguration des bustes de
Mme Jagobowicz et Bonnet qui
aura lieu à Lyon le
Dimanche, 1er Mars.

Le doyen présente à la
Faculté M. Lefèvre.

1. - Le doyen lit une lettre
de M. le conseiller d'Etat
Blumencron en date du 24
Février courant, disant que
le Conseil d'Etat unanimement
seul desirerait de conférer
à M. le doyen la chaire de
l'Université de Strasbourg.

La Commission nommée
pour examiner cette question
est partagée en majorité
et minorité de M. Batelli
et de M. et Askanazy et en
minorité composée de M. Humbert
et Künzler.

M. Batelli lit le rapport
de la majorité qui conclut
à la transformation de la
Chaire de ~~physiologie~~ et extraordinaire
de chimie physiologique en
chaire ordinaire et M. M.
Humbert et de la minorité
qui conclut au maintien du
statu quo et au passage à l'ordre

du jour.

M. Veyrassat demande à
M. Batelli s'il y a à Genève
des pièces officielles établissant
l'appel de M. le doyen à
Monsieur.

M. Batelli répond que ces
pièces sont à Berlin et que
M. le doyen a eu la
préférence sur 5 candidats.

M. Veyrassat trouve que
cette nomination est un
peu nébuleuse. Nous n'avons
ici aucun document officiel
en sujet de la nomination
de M. le doyen.

M. Batelli est le même
avis.

M. Cristiani dit qu'il faut
s'en tenir à la ~~proposition~~
lettre du Conseil d'Etat.
Il ne faut retenir M. le
doyen à Genève.

M. Askanazy pense de même.
Il y a pour nous un
grand intérêt à retenir
M. le doyen à Genève.

M. Blumencron veut sortir
des questions personnelles.
Ce qui joue surtout un
rôle ici c'est qu'une grande

chaire, telle que la Chaire de Physiologie ne doit pas être divisée. Or transformer la chaire extraordinaire de Chimie physiologique en chaire ordinaire serait une division définitive de la Chaire de physiologie. Nous ne pourrions jamais revenir plus tard sur ce fait. En second lieu il y a la question économique. Le devoir actuel du Gouvernement c'est de ne pas porter le flanc à la critique. Or il a déjà passé les articles et a réglé les journaux. Il ne nous est plus possible aujourd'hui de créer des chaires ordinaires qui contiennent toujours l'avantage que des chaires extraordinaires.

Il y aurait une autre façon de donner satisfaction à M^{lle} Stren, c'est de la faire renommer pour une période de 6 ans.

Sur cet on n'a jamais vu un prof. extraordinaire n'être pas renommé. Ce serait une marque d'estime pour M^{lle} Stren et l'opinion

publique serait ainsi rassurée.

Il ne faut pas oublier en effet que notre discussion va s'étendre au Sénat, au Conseil d'Etat, au grand Conseil et finalement dans les journaux politiques, ce qu'il faut éviter à tout prix.

M^{re} Humbert pense qu'il faut transmettre au Conseil d'Etat la proposition de M^{re} Bérard. Si elle est adoptée, avec les 2 rapports.

M^{re} Bérard ne peut pas accepter la proposition de M^{re} Bérard. La chaire de Physiologie est déjà divisée en fait et il s'agit précisément de stabiliser la position de M^{lle} Stren.

Sur point de vue économique on pourra très bien prendre les engagements que l'ordinariat de la Chaire de Chimie physiologique ne causera aucune nouvelle dépense pour l'Etat. M^{lle} Stren a été nommée Prof. ordinaire à Moscou elle ne peut pas rester dans

une Université en elle
ne serait que Prof. Extra-
ordinaire. Et Moscou
en a permis à Mlle
Obern un superbe laboratoire
de recherches.

M^r Roch donne la
proposition de M^r Oltmanns
très intéressante. Elle
réunirait certainement
la majorité de la Faculté.

M^r Christiani est le seul
de voter d'abord sur le
rapport de la majorité, puis
ensuite sur l'amendement
de M^r Oltmanns.

En vote il y a 7 voix
pour et 7 voix contre.

M^r Humbert dit qu'il y
a un moyen tenu par
plusieurs membres. Dient
que si Mlle Obern acceptait
ils se rallieraient à la
proposition de M^r Oltmanns.

M^r Oltmanns pense qu'il
n'y a qu'à transmettre le
vote au Bureau du Sénat
et au Conseil d'Etat.

M^r Balleli dit qu'il est
d'avis que la Chaire de M^r
Gautier devrait aussi être

transformée en chaire ordinaire
et que cette fois il y aurait
certainement l'unanimité.

Finalement on décide
d'envoyer au Conseil d'Etat
les 2 rapports avec le vote
de la Faculté, ainsi que la
proposition de M^r Oltmanns.

Plusieurs membres demandent
que les noms des votants
pour ou contre soient
inscrits au Procès-Verbal.

Ont voté pour: M^r Balleli,
Gautier, Wiki, Roch, Askoury,
Christiani, de Seigneux.

Ont voté contre: M^r Humbert,
Veyrasat, Oltmanns, Reubner,
Lafarge, d'Etrenod, Kümmer.

2. Les questions posées les 2.
épreuves de Privat Dorez
de M^r de Sauge se sont
les suivantes.

1. Rôle du traumatisme
ds. l'étiologie des maladies
mentales.

2. La thérapeutique
psychique en psychiatrie

3. Les idioties dans
l'enfance.

M^r de Sauge tire la

seconde de ces questions.

3. Le Doyen fait part que
la balance de la Faculté
couvrirait environ fr. 1200.-

Seance tenue à 7h.

Le secrétaire
A. S. J. J.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Ge 23. IV 25

La FACULTE DE MEDICINE est convoquée pour
MARDI 28 avril à 17 h 30 dans la Salle du
Sénat.

Président de
ORDRE DU JOUR : M. H. Caishani Doyen

1. Remplacement de M. le professeur Mégevand pour le semestre d'été.
2. Réforme des études médicales.
3. Lettre du Doyen de la Faculté de Médecine de Varsovie.
4. Projet de M. de Seigneux sur un enseignement propédeutique général.
5. Sujets pour le prix Bizot (1 sujet pour la médecine, 1 pour la chirurgie) Prière de faire des propositions.
6. Demandes de privat-docents (MM Drs Katzenelbogen et Förel).
7. Lettre du Département au sujet des gains accessoires des professeurs.
8. Eventuellement Règlement du Centre anticancéreux.
9. Affaires courantes.
10. Propositions individuelles.

M. présents : M. Caishani, Battelli,
Gourfieri, W. Ki, Bujard, Veyrassat,
Bentner, Askanazy, Roch,
Lafame, Long, Künner, de
Seigneux.

Le P. V. de la dernière
seance est lu et adopté.

M^r. Cristiani annonce qu'il a
reçu des nouvelles de M^{lle}
Hélène et que celle-ci a fait
avec beaucoup de succès
sa leçon d'ouverture à
l'Université de Moscou.

1. M^{re} Cristiani a reçu également
une lettre du Département
lui demandant si les Professeurs
qui avaient ~~été~~ remplacés
le semestre dernier M^{re}
Mejorand seraient disposés
à le faire encore ce
semestre. Tout le monde se
déclare d'accord.

Rapport de Charles L. Le gouverneur a reçu une lettre
du gouverneur de la Faculté de
Médecine de Lausanne le
convoquant pour une
réunion a Berna des Doyens
des différentes Facultés suisses
pour étudier la question de
la Réforme des études médicales.
A ^{une} ~~cette~~ réunion ^{ultérieure} ~~va~~ participant
également 5 représentants de
la Fédération des médecins
suisses, et 1 membre du Comité
Directeur.

La reunion preliminaire des
doyens aura pour but de

s'attacher au préalable sur
un projet unique

Le Joueur d'ensemble si un
membre de la Faculté serait
disposé de le remplacer
avec les ou il serait empêché
de se rendre à cette réunion.

Mme. Neygraf ab dit qu'il ira
volontiers.

La Legon inaugurée de Mr. Legon inaugurée
Lafame est fixée pour le 29
à samedi, soit au Mercredi
29 avril à 15^h 15 à l'École de
Médecine.

Le Doyen communique une 3.
lettre du Doyen de la Facul-
té de Médecine de Varsovie
reconnaissant les conditions
d'autrefois pour la reconnaissance
des études médicales à Genève.
Il n'y a donc rien de
chargé sous ce rapport.

Mr. Le Peignier oppose au 4. semestre
la nécessité qu'il y aurait
de ~~mettre~~ consacrer le
1er semestre de Clinique
à un enseignement
propédeutique général.

Les étudiants sont appelés à suivre d'emblée les Cliniques pour les sujets dont l'âge permet pour eux, étant donné qu'ils n'ont encore aucune notion quelconque des éléments nécessaires à la compréhension de ces Cliniques.

Le dernier semestre était très peu chargé on pourrait sans inconvénient reculer tout le programme de ~~par~~ d'un semestre de façon à libérer le premier qui serait entièrement consacré à un enseignement préparatoire. Cet ~~enseignement~~ ^{enseignement} tomberait sur un semestre d'été et comprendrait des ~~travaux~~ l'étude du diagnostic et de la sémiologie dans toutes les disciplines. Il pourrait s'organiser sans diminuer en aucune façon les leçons d'enseignement ~~des~~ actuellement existantes, sans changer davantage les étudiants et sans désoler aucun des Professeurs de Clinique.

M. de Seigney demande

à la Faculté de nommer une Commission pour étudier la chose.

M. Kummer dit qu'il ne comprend pas du tout ce projet dont il ne voit pas la nécessité. Il le trouve très vague et prie M. de Seigney de le développer davantage.

M. de Seigney ne peut que répéter ce qu'il a dit. Quant au projet lui-même il ne ~~demande rien~~ ne s'agit pas de le discuter sans cette raison. La seule chose qu'il demande c'est la nomination d'une Commission pour l'étudier et rapporter ^{à son sujet} ~~sur~~ une séance ultérieure.

~~M. Kummer~~ ~~aurait~~ ~~proposé~~ ~~de~~ ~~faire~~ ~~un~~ ~~travail~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~genre~~ ~~à~~ ~~propos~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~question~~

M. Veyrasset ne voit pas non plus la nécessité d'un semestre spécial ~~à~~ ^{propre} d'enseignement propédeutique général. Tous les professeurs font un enseignement propédeutique. Ils ne font que cela pendant toute la durée des études et il est opposé à ce projet fort. Il propose ~~la~~ ^{de} renvoyer toute

cette question jusqu'après la réunion de Berne où l'on étudiera la réforme des études médicales. Après cette réunion nous comparerons les idées qui regnent en leur lieu et nous pourrions revenir sur ce projet, s'il y a lieu.

M^r. ~~Katzenellbogen~~ ^{Bentzen} est également opposé à ce projet.

M^r. Rock est aussi opposé à ce projet. Il a fait donner autrefois des cours de propédeutique médicale par les médecins adjoints. Il les a cessés lorsque M^r. Humbert a été nommé Professeur de Clinique propédeutique; mais il est tout prêt à les reprendre.

M^r. Battelli dit que ce que M^r. de Seignemur demande, c'est tout simplement la nomination d'une Commission pour étudier son projet et que ~~parce~~ la Faculté ne peut le lui refuser.

Au vote 6 voix se prononcent pour la nomination d'une Commission d'étude et 5 contre; mais aucun des

Cliniciens ne voulant faire partie de cette commission. M^r. de Seignemur faisant cette unanimité négative n'insiste pas davantage et retire ~~son~~ ^{proposition.} ~~projet.~~

Les sujets qui sont proposés pour le prix Bizot sont les suivants pour 1926. Les perturbations du système nerveux végétatif dans les affections de l'axe cérébro-spinal. pour 1927. La radiothérapie ds. la tuberculose chirurgicale.

Les demandes de papier des 6 examens de privat-docents de MM. Katzenellbogen et Ford sont renvoyés à une séance ultérieure.

Il n'y a pas de discussion sur 7, la Lettre du Département au sujet des jais accessoires des Trophées; M^r. de cette question papera au Sénat et M^r. Bentzen dit à ce sujet qu'il a eu l'occasion de voir formellement le secrétaire du Département lequel lui a dit que nous pourrions être tout à fait tranquilles.

Le règlement du Centre antirac.

circump de Genève n'est pas
encore tout fait au point
et Mr. Kümmer rapportera d.
une séance ultérieure.

9 ~~10~~ Mr. Bentner annonce qu'il a
reçu une lettre du Ministère
de l'Intérieur de Roumanie
l'avisant que Mr. Marinesco
viendrait faire deux conférences
à Genève. Il est décidé que
l'une de ces conférences se fera
sous les auspices de l'Université
et l'autre sous celles de la
Faculté de Médecine et qu'un
dîner de Faculté, qui sera
payé par son école, sera offert
à Mr. Marinesco. Mm. Bentner
et Veyrassat s'en occuperont.

10 Le Doyen annonce qu'il a reçu
une lettre de Mr. Veyrassat lui
remettant compte de l'inauguration
à Lyon des bustes des Professeurs
Fabrony et Poncet.

L'Université a désigné Mr.
Cristiani à Paris pour les
fêtes du centenaire de l'Université.

Séance levée à 18/21.
Le Secrétaire
Dr. Carquay

La FACULTE DE MEDECINE est convoquée

pour MERCREDI 13 mai à 17 h 15

dans la salle du Sénat

ORDRE DU JOUR

Président de
M. H. Cristiani
Beyers

1. Carnet des Etudiants
2. Domicile des Privat-docents
3. Demande de Privat-docent (M. le Dr
Latsenabögen).
4. Rapport sur le Prix Bizot.
5. Rapport sur le Prix de la Faculté
de Médecine.
6. Réunion des Doyens des Facultés
de Médecine suisses à Berne.
7. Affaires courantes.

Mm. présents: Mm. Cristiani, Arkanasy,
Witz, Humbert, Gouffier, Bujard,
Kümmer, Lafont, Gantier et
de Beignere.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et approuvé.

Le Doyen dit que les autres 1.
Facultés se réuniront se la
question du Carnet des étudiants.
Le Cons. fédéral fera une
2. signatures. Mr. Cristiani
propose de n'ajouter qu'une
seule signature à la fin de
la séance.

M^r. Humbert dit qu'il est en principe opposé à tout espèce de contrôle.

La question est renvoyée à une séance ultérieure après que M^r. Cristiani en aura reparlé au Bureau du Linet.

2. Pour les nouveaux privat^s forestiers qui ont passé les examens leur fournissant un stage et qui donnent leurs cours, mais ne fournissent pas à Genève, nous ne pouvons pas leur refuser l'inscription de leurs cours. Bien que disposition de la loi, ni du Règlement intérieur de l'Université ne fixe le domicile des Privat^s. D'ailleurs.

La question est renvoyée au Doyen pour étude ultérieure.

3. La commission pour préparer une loi demandée de M^r. Katsenellenbogen de suite les examens de Privat^s. D'ailleurs est composée de M^m. Loiki, Roch et Humbert.

4. Le Doyen n'a pas encore

eu le rapport de la Commission (Bentley, Vayssat et Cornu) sur le prix Bizot.

M^r. Loiki lit le rapport de M^r. Dubois sur les travaux envoyés pour le prix de la Faculté de Médecine. Ce rapport conclut à former un prix de frs. 300 à M^r. Badant pour son travail sur la ^{hématocycloplasmique} ~~hématocycloplasmique~~ ~~hématocycloplasmique~~ ~~hématocycloplasmique~~ et un prix de frs. 200 à M^r. le Dr. Charobinsky pour son travail sur les Reactions flocculantes et leur valeur comparative avec la réaction de Wagnier.

2 autres travaux ont été envoyés.

Le Doyen s'est rendu à la réforme des études l'échange de vues entre les Doyens des différentes Facultés pour la Réforme des études médicales. L'ensemble est la seule Faculté qui ait étudié à fond la question. Cette question est du reste très complexe et il faudra des années pour

la résoudre.

- 7 Dies academici. Cette année étant le petit dies organisé séparément par chaque Faculté, on fera de l'invitation les étudiants une après-midi à l'Ariana q. la ville mettra à notre disposition. La Commission d'organisation est composée de M^{rs} Veyrasat, Blummann, et le doyen.

Politique psychiatrique. M^{rs} Lafame voudrait poser la question d'une Politique psychiatrique. Si l'on pouvait trouver un local dans un déjà existant, il n'y aurait pas de budget spécial et la Politique serait organisée par M^{rs} Lafame et ses assistants.

M^{rs} Humbert dit qu'il a souvent repenti très vivement l'absence d'une Politique psychiatrique pour les cas limites. Il offre à M^{rs} Lafame les locaux de la Politique médicale.

M^{rs} Kummer dit qu'il serait

très heureux de voir l'effort de M^{rs} Lafame appuyé par la Faculté.

On finit de mettre la chose à l'ordre du jour de la prochaine séance. Une commission d'étude composée de M^{rs} Lafame, Long et Humbert y rapportera.

Nouvelle loi sur l'exercice de l'art de guérir. M^{rs} Humbert dit que le Grand Conseil est en train d'étudier la nouvelle loi sur l'exercice de l'art de guérir et les professions annexes. Il faudrait rapporter au Grand Conseil que la Faculté de Médecine existe et qu'il y aurait lieu d'entendre un ou deux ^{de ses} représentants au sein de la Commission, avant que le projet soit présenté au Grand Conseil.

M^{rs} Kummer dit qu'il y a dans ce projet beaucoup de points qui intéressent la Faculté directement. Ainsi les pensions aux étudiants

une place à la Commission
de surveillance.

Le foyeu est chargé
d'écrire une lettre pour
demander qu'un ou deux
membres soient entendus
par la Commission
extraparlamentaire.

La séance est levée
à 6/4.

Le secrétaire
de la séance

La FACULTE DE MEDECINE est convoquée

pour JEUDI 28 mai à 17 h.30, dans la

Salle du Sénat.

ORDRE DU JOUR

présenté par
M. H. Cristiani
Doyen

1. Rapport sur le prix Bizot.
2. Rapport de la Commission de la psychiatrie
nique psychothérapique.
3. Diés académiques: rapport de la Commission
pour la réunion à l'Ariana.
4. Rapport sur la demande de privat-docent
de M. Katzenelenbogen.
5. Affaires courantes.
6. Propositions individuelles.

M. présent: M. Cristiani, Battelli,
Bujard, Gautier, Roch, Askarasy,
Lagance, Kummer, Wiski, Humbert.

~~M. Cristiani~~ Cornioley lit le 1.
~~Rapport~~ Il est donné lecture
du rapport de M. Cornioley
sur le prix Bizot, qui conclut
à ne pas donner de prix
cette année. Selon le règlement
il ne peut être donné d'aucun.
On accorde donc seulement
une mention honorable.

M. Abraham est invité à assister à
à cette séance nous a écrit
pour mettre à notre disposition

l'Amiana pour le petit des.

Mr. Askenazy. ~~comme~~ qu'il n'y aura pas de dîner Merusco.

Mr. Battelli est d'avis de le remplacer par un dîner de Faculté à la fin du semestre.

Mr. Kummer lit une lettre de médecins américains qui font en ce moment un voyage d'études et se plaisent en Europe et qui désireraient être reçus par la Faculté. Ils arriveraient à Genève vers le 28 ou 30 juin.

4. Mr. Wiki lit le rapport sur la candidature Katzenellenbogen au titre de Privat-Docent. Ce rapport est admis à l'unanimité.

Il y a donc 3 candidats pour les chaires de Privat-Docent. Ce sont M^{rs}. Farel, Katzenellenbogen et Gilbert. qui subiront les épreuves en même temps. Le tirage des questions aura lieu le 19 juin.

Les leçons sur les sujets liés le Lundi 22^{juin} à la Clinique chirurgicale ~~interdisposant~~ de 9 heures à midi et l'exposé des travaux le Mardi 23 jusqu'à 4 h. de l'après-midi à la Clinique médicale.

Mr. Lagarde lit le rapport ² de la Commission chargée d'étudier la création d'une Polyclinique psychiatrique. D. le bâtiment des Polycliniques la Commission était composée de M^{rs}. Lagarde rapp., Lory et Humbert. Tout le monde était d'accord et un nouveau service ne devant rien coûter, on décide à l'unanimité d'approuver les conclusions de ce rapport et de l'envoyer par l'entremise du Bureau du Sénat au Département. Il en sera fait 2 copies.

La séance est levée à 18^h 30.

Le secrétaire
Schweizer.

Séance du 19 Juin 1925
à l'Université sous la
présidence de M^r. H. Christiani
Jager.

M. président.

M^r. Christiani, Lang, Liki, Kummer,
Humbert, Langman et de Rejnau.

Tirage des sujets à Tirage au sort des ~~thèmes~~
traités par M^r. Forel, sujet pour la leçon d'épreuve
Gilbert et Katzenellenbogen de M^r. Gilbert et Forel et
Lorenz pour leur Katzenellenbogen.
leçon d'épreuve. M^r. Forel sujet tiré par M^r. Gilbert

Résumés comparatifs des
examens radioscopiques et
radiographiques dans la
tuberculose pulmonaire.

Sujet tiré par M^r. Forel.

État mental des épileptiques.
Clinique et médecine légale.

Sujet tiré par M^r. Katzenellenbogen.

Hypotension et médication
hypotensive.

Le Jager communique que
l'Université a rendu les fr.
1200 que la Fac. de Méd.
lui avait prêtés pendant la

guerre.

Le Dr. Perrin a demandé
s'il pouvait aussi poser la
candidature comme Privat-Docent.
Il lui sera répondu qu'il lui
faut faire sa demande main-
tenant pour qu'il puisse
passer au début du semestre
prochain.

Séance levée à 18½ h
Le Secrétaire
de Rejnau

Séance du 21 juin 1925
à la Clinique chirurgicale
à 9 h. sous la présidence
de M^r. H. Cristiani Jolyen.

Leçons publiques faites par
M^m. Gilbert, Forel et Katz:
: Chen boque sur les sujets
travaux au sort par Chen
pas dans la séance précédente.
Les leçons sont admises.

Le secrétaire
de Chen

Séance du 21 juin 1925
à la Clinique médicale
à 16 h. sous la présidence
de M^r. H. Cristiani Jolyen.

Exposé des travaux de
M^m. Gilbert, Forel et Katz:
: boque.

Les exposés sont admis.

Le secrétaire
de Chen